



PROCESSUS

LABELLISATION ACCUEIL VÉLO



PRÉ REQUIS

La structure candidate doit se situer à proximité d'un itinéraire cyclable (voie verte, circuit cycloportif, GT, etc.).

Les hébergements doivent être classés selon les normes nationales.

En savoir plus sur le classement

Pour les types d'hébergements ne disposant pas d'un classement réglementaire (chambre d'hôtes), l'établissement est labellisé selon les démarches nationales et/ou territoriales de qualité comme Clévacances, Gîtes de France, Chambre d'Hôte Référence, etc.

En savoir plus sur les labellisations

ÉCHANGES

La structure candidate :

- Remplit et signe la fiche de préinscription
- Envoie la fiche à l'animatrice du label
caroline.bayard@ariegepyrenees.com

L'animatrice :

- Se rapproche de vous pour échanger sur les motivations d'engagement dans le label.
- Fixe un rendez-vous pour la visite de contrôle

LA VISITE

La visite de contrôle s'effectue avec le référent qualité de l'office de Tourisme. L'animatrice vérifie avec le prestataire si la structure répond aux critères du référentiel.

Si la structure répond bien à l'ensemble des critères obligatoires :

- Le prestataire signe la convention d'engagement au prestataire
- L'animatrice récolte le paiement de la structure candidate (300€ pour 3 ans)
- L'animatrice fournit la plaque accueil vélo pour apposer à l'entrée de la structure et les documents touristiques cyclo servant de supports pour les échanges avec les clients

L'APRÈS VISITE

L'animatrice fait le lien avec l'office de tourisme afin qu'il mette à jour la fiche numérique de la structure labellisée Accueil vélo, dans la base de données départementale (APIDAE).

L'information remontera sur les sites web de l'Office de Tourisme, de l'ADT du CRTL et sur le site national France Vélo Tourisme

L'animatrice vous sollicitera pour des événements annuels rassemblant les établissements labellisés Accueil vélo.